



Feuille de contact des membres et sympathisants du TC Grivegnée.



Meilleurs vœux pour 2019.

En cette fin d'année, la direction du TC Grivegnée voudrait vous souhaiter de joyeuses fêtes et une année 2019 pleine de petits et grands bonheurs au rang desquels la pratique du tennis y sera peut-être pour quelque chose.

L'année qui s'annonce sera peut-être décisive pour un grand pas en avant de notre club, celui de la construction de deux terrains couverts, accessibles aux membres et non-membres sur abonnement. Le projet est ficelé, le permis de bâtir est accordé. Reste à obtenir auprès des banques le prêt nécessaire à son financement sachant que 75% du coût de sa construction sera

pris en charge par Infrasport. Ce projet, rappelons-le, sera entièrement auto-financé par la vente des abonnements et n'entraînera ni d'augmentation de la cotisation, ni de changement pour celles et ceux qui ne souhaiteront pas prendre un abonnement. Au contraire nous profitons du dépôt de ce dossier pour y adjoindre la remise à neuf des terrains 1 à 4 qui arrivent doucement en fin de vie.

Ce projet doit, entre autres, permettre de développer davantage une politique tournée vers les jeunes tout en assurant aux aînés une pratique de leur sport favori l'hiver dans de bonnes conditions. Ajoutons que ces installations seront accessibles aux PMR.

Bien entendu, en dehors de ce projet la vie du club continue. En consultant le rapport de l'assemblée générale du mois de novembre vous trouverez les investissements, prévus pour l'année 2019, destinés à améliorer votre confort.

En ce qui concerne l'assemblée générale, il faut bien constater que les membres effectifs (capitaines d'équipe et professeur de tennis) sont peu nombreux à assister aux deux assemblées générales ordinaires de l'année (en avril et en novembre). Le conseil d'administration a donc proposé à titre d'essai de leur adjoindre, pour 2019, un groupe consultatif d'une cinquantaine de membres tirés au sort parmi les diverses catégories de membres du club et proportionnellement à leur importance (dames/hommes, jeunes, messieurs, dames, vétérans). Ces personnes seront donc invitées à venir deux fois en 2019 (avril et novembre) donner leur avis sur la gestion du club et les projets en cours. Si l'expérience est concluante, le CA déposera un projet permettant de donner à ce mode de fonctionnement un pouvoir délibératif.

Terminons par le terrain, l'AFT vient de complètement revoir son système de classement des joueurs. Tous les détails se trouvent dans la suite de ce numéro et dans le document annexé.

Meilleurs vœux 2019.

Le conseil d'administration.



Les inscriptions.

Les cotisations restent inchangées.



Merci de vous en acquitter dès janvier en versant

105 € (>18ans)

55 € (>10ans)

35 € (<10 ans)

au BE76 0680 7320 3095

Permanences ;



Voilà 2 saisons que je seconde Henri dans la recherche de bénévoles pour assurer les permanences.

Nous voudrions tous (45 quand même...) les remercier et nous ne doutons pas de leur



présence la saison prochaine.

Ces permanences constituent un poste essentiel dans le bon fonctionnement du club.

Vous qui seriez intéressés... Rejoignez-nous en prenant contact avec

Henri Masy : 04/3444191

ou

Chantal Pressia : 0476/223544

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 27 Novembre 2017.



Membres convoqués : 36 Membres présents : 20 Membres représentés : 1

1. Présentation du budget 2019.

Le budget 2019 prévoit des recettes de 90.000 € et des dépenses de 88.300 €, soit un boni de 1700 €

Les travaux prévus en 2019 sont le rafraîchissement du bar en enlevant les tuiles, le remplacement des 2 WC, des travaux électriques (cuisine, pergola), la climatisation de la cafeteria et du vestiaire homme, la réparation des terrains 1, 2 et 4.

2. Présentation d'une proposition du CA pour augmenter la représentativité des membres du club à l'assemblée générale de l'ASBL.

Constatant la faible présence des capitaines d'équipes à l'assemblée générale, seuls membres avec droit de vote, la CA propose à l'AG à titre d'essais durant un an de tirer au sort un panel représentatif des différentes catégories de membres du club (femme/homme, catégorie d'âge jeunes/messieurs/vétérans). Ces personnes, au nombre d'une cinquantaine, désignées pour un an seront invitées après explication du fonctionnement du club à participer aux assemblées générales ordinaires d'Avril et de novembre 2019. Elles auront une voix consultative. Si l'expérience est concluante, le CA s'engage à proposer à l'AG actuelle une modification de ses statuts permettant à ce mode de fonctionnement d'avoir voix délibérative.

3. Présentation de l'état d'avancement du dossier terrains couverts.

Le permis de bâtir est accepté. Les banques ont été contactées. Le bail emphytéotique doit servir de garantie pour l'emprunt nécessaire.

Estimation globale 836.000 € + 100.000 € pour la rénovation des terrains 1 à 4 soit un total de 936.000 € pris en charge pour 75% ce qui laisse pour le club

un emprunt de 250.000 € à financer entièrement par la location des terrains couverts.

Prochaine étape : obtenir l'emprunt et convoquer l'assemblée générale extraordinaire qui donnera son avis sur le sujet. Le CA tranchera ensuite.

Quelques rappels importants dont il faut informer les membres :

- Il n'y aura pas d'augmentation de la cotisation en lien avec les terrains couverts.
- Les terrains non-couverts seront toujours accessibles en hiver.
- Les terrains-couverts seront payant pour les professeurs de tennis.
- Les terrains ne seront pas occupés par les professeurs de tennis à temps plein et pas en tous cas aux heures de forte occupation.
- Le plan financier inclut la rémunération d'une présence de quelqu'un à la cafeteria.
- La réservation se fera via un système internet.

Une fois les terrains amortis, les bénéficiaires du club seront d'un autre ordre.

4. Information sur les nouveaux classements.

Souhait d'avoir un système identique en Flandre et en Wallonie.

Souhait d'avoir une pyramide des classements.

Souhait que les messieurs comprennent les B-15.

L'AFT va revoir les points catégories afin de ne pas déstabiliser les équipes. (voir document annexé à l'envoi de ce numéro de ACE)

Les classements seront revus deux fois l'an (fin juin et novembre)

Chez les jeunes les classements seront différents. Le classement jeune déterminera le classement adulte lorsque le jeune entrera dans cette catégorie.

5. Information sur une extension du tournoi critérium ?

Faire une semaine de simple et une semaine double/vétéran. Les deux semaines seront consécutives.

A partir de 2019, les terrains couverts seront considérés comme agréés pour les interclubs d'été dans l'ensemble des clubs. On ne pourra plus refuser d'y jouer.

6. Information sur la création d'un comité des jeunes au sein du club.

Le CA a envisagé la création d'un comité jeune qui prendra en charge la Saint Nicolas, le challenge Olivier Wolters et remettra au fil de l'année des propositions au CA quant au fonctionnement du club. Cette proposition permettrait de préparer une relève au sein du club dans la prise de responsabilité (AG, CA, bureau, interclubs, tournois, festivités...)

Les nouveaux classements.

L'AFT et Tennis Vlaanderen se sont finalement mis d'accord sur les interclubs 2019.

C'est donc avec plaisir que nous vous envoyons aujourd'hui les points des divisions nationales et régionales suite aux réformes.

Vous remarquerez que la demande introduite par Liège depuis quatre ans est finalement acceptée : les points des premières régionales en Mess. 45 jusqu'à Mess. 70 ainsi que ceux des Dames 25 et plus ont été relevés.

Le seuil des nationales dans ces catégories restant le même, de nombreuses équipes pourront donc choisir de jouer en nationales OU en régionales.

Vous y prêterez bien attention en remplissant les formulaires d'inscription de vos équipes !!!!

DATES INTERCLUBS REGIONAUX 2019

*** DAMES**

27 avril – Me 1^{er} – 4 – 11 – 18 mai

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 25 mai – 1 – 8 – 15 – 22 – 29 juin

*** JEUNES GENS et JEUNES FILLES -17 / -15 / -13**

27 avril – Me 1^{er} – 4 – 11 – 18 mai

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 25 mai – 1 – 8 – 15 – 22 – 29 juin

*** JEUNES GENS et JEUNES FILLES -11 / -9**

25 mai – 1 – 8 – Lu 10 – 15 juin

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** (A déterminer)

*** MESSIEURS**

28 avril – 5 – 12 – 19 – 26 mai

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 26 mai – 2 – 9 – 16 – 23 – 30 juin

* **MESSIEURS 35 - 45**

1 – 8 – 15 – 22 – 29 juin

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES**

6 – 13 – 20 – 27 juillet – 3 – 10 août

* **DAMES 25 – 35 – 45 – MESSIEURS 55**

2 – 9 – 16 – 23 – 30 juin

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES**

7 – 14 – 21 – 28 juillet – 4 – 11 août

* **MESSIEURS 60 – DAMES 55**

Mardi 23 – M30 avril – M7 – M14 – 21 mai

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES**

M28 mai – M4 – M11 – M18 – 25 juin

* **MESSIEURS 65**

Jeudi 30 mai – J6 – J13 – J20 – J27 juin

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** J4
– J11 – J18 – J25 juillet

* **MESSIEURS 65 (Uniquement en Doubles)**

: **Vendredi 31 mai – V7 – V14 – V21 – 28
juin**

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** V5
– V12 – V19 juillet

* **MESSIEURS 70**

Lundi 29 avril – L6 – L13 – L 20 – 27 mai

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES**
L3 – L10 – L17 – 24 juin

Transfert de joueur

La période officielle des transferts est du **15.12.2018** au **15.01.2019**.

Tout joueur ayant participé à une rencontre interclubs ("être inscrit sur la feuille de résultats") la saison précédente doit demander son transfert s'il désire défendre les couleurs d'un autre club dès le 1er avril. A cet effet, il doit adresser un formulaire de transfert dûment complété (signatures du joueur et du secrétaire du nouveau club) au secrétariat régional de la région à laquelle appartient son nouveau club, pour le 15 janvier 2019 au plus tard, date de la poste faisant foi.

Pour les joueurs âgés de moins de 18 ans, la signature des parents (ou de toute personne en charge d'administration légale du mineur) est exigée.

Une seule demande de transfert peut être introduite.

Le transfert demandé dans les délais réglementaires et l'inscription dans un autre club peuvent être refusés soit si le joueur n'est pas en règle de cotisation vis-à-vis du club qu'il quitte, soit si le joueur a des dettes (location de courts, entraînements) envers le club qu'il quitte. Il appartient au club de produire les preuves incontestables de ces dettes.

L'éditeur responsable : Francis Schoebrechts 62 rue de l'Enclume 4030 Grivegnée, fschoebrechts@gmail.com